

2019 | Rapport Caractérisé La Financière de l'Echiquier

Actifs (2019) : 11,2 Md€

Part des Actifs couverts : 38,4 % (5 Fonds)

Catégorie : Société de Gestion de Portefeuille

Sources: Code de Transparence AFG-FIR (2020), Rapports Article 173 de 5 Fonds (2019) : Agenor SRI Mid Cap Europe, Agessor, ARTY, Major SRI Growth Europe et World Equity Growth





Sommaire

Pilier I Gouvernance et Stratégie Climatiques	2
Gouvernance des enjeux climatiques	2
Stratégie climat	2
Construction d'une résilience à long terme	3
Intégration des risques liés au climat	3
Identification et intégration des opportunités liées au climat	5
Pratiques d'engagement actionnarial en faveur du climat	6
Pilier II Incidences sur les investissements	7
Liste des incidences & des indicateurs	7
Identification et description des Risques & des Opportunités	8
Pilier III Incidences des investissements	9
Liste des incidences considérées & des indicateurs	9
Émissions de gaz à effet de serre associées aux investissements	13
Analyse d'Alignement	15
Pilier IV Transparence & Communication	17
Consolidation des informations	17
Stratégie de communication sur le climat	17
Cohérence et Comparabilité des Exercices	18



Pilier I | Gouvernance et Stratégie Climatiques

Instances, objectifs, déploiements, intégration & pratiques d'engagement

Gouvernance des enjeux climatiques

Implications collaboratives liées au Climat

Adhésions à des Initiatives climatiques :

- La Financière de l'Echiquier est signataire des Principes for Responsible Investment (PRI, qui identifient le climat comme la plus importante des priorités ESG)
- Signataire de la Montreal Carbon Pledge (2017)
- A rejoint l'Alliance européenne pour la relance verte (2020)
- Soutient le Carbon Disclosure Project (CDP) (2013)

Participation à des Groupes de Travail & à des Développements méthodologiques :

- Participation dans le cadre des PRI au groupe de travail "Taxonomie Européenne" en 2020.
- Participation dans le cadre des PRI à la campagne d'engagement collaboratif environnemental du "Climate Action 100+" et au groupe de discussion "Garantir un système financier durable dans la phase de relance du COVID-19".
- Membre depuis 2017 du groupe de travail "Urgence Climat : administrateurs et investisseurs, le nouveau dialogue pour l'action" dans le cadre de l'initiative sur la gouvernance LeaderXXchange.

Stratégie climat

Politiques d'Appui

Description des Politiques d'appui :

- La Financière de l'Echiquier exclut de façon systématique et pour l'ensemble de sa gamme, toute société réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans le secteur de la production du charbon thermique.
- Les OPC actions labellisés ISR ([POSITIVE IMPACT] + [MAJOR] + [AGENOR]) excluent également le secteur des énergies fossiles. La Financière de l'Echiquier précise que "Les exclusions liées au secteur des énergies fossiles incluent notamment :
 - L'extraction, le raffinage, le trading et la distribution de pétrole conventionnel et non conventionnel (dont pétrole de schiste et gaz de schiste issus des méthodes de fracturation hydraulique ou de sables bitumineux par exemple)
 - La propriété de réserves et/ou d'infrastructures à destination de la production de pétrole , de gaz naturel ou de pétrole non-conventionnel
 - La production d'électricité à partir de pétrole, de gaz naturel ou de nucléaire
 - Les activités liées au nucléaire (extraction d'uranium, constructeurs et opérateurs de composants pour la production d'énergie nucléaire par exemple)." (LFDE-Code de Transparence, p 32).

La Financière de l'Echiquier précise que sa politique d'exclusion du secteur des énergies fossiles est en ligne avec les exigences des labels allemand « FNG » et belge « Towards Sustainability ».

Mise en Oeuvre & Suivi :

"Pour l'ensemble des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier, un contrôle pré-trade est réalisé afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles par rapport aux règles d'exclusions sectorielles et normatives fixées, propres à chaque OPC. Des listes d'émetteurs à exclure nous sont fournies par MSCI ESG Research. Elles sont intégrées dans notre logiciel de passage d'ordre (OMS - Order Management System) qui bloque automatiquement tout achat de valeur présente dans ces listes. Le contenu de ces listes est



rigoureusement mis à jour de façon trimestrielle par l'équipe en charge du contrôle interne. Si une valeur en portefeuille devient non investissable, au regard des règles d'exclusions sectorielles et normatives fixées, une feuille de route de sortie de la valeur sera établie avec le gérant, dans un délai raisonnable et dans le meilleur intérêt du porteur. En aucun cas cette valeur pourra être renforcée au sein du portefeuille en question." (LFDE-Code de Transparence, p 46)

Construction d'une résilience à long terme

Prise en Compte des Incidences des Enjeux climatiques

Changements stratégiques mentionnés :

- La Financière de l'Echiquier a abaissé, entre 2019 et 2020 les seuils de tolérance de 10 % à 5 % maximum du chiffre d'affaires dans l'ensemble des secteurs exclus (notamment de la production de charbon). Cette modification a donc augmenté le nombre d'émetteurs exclus pour l'ensemble des OPC de La Financière de l'Echiquier.

- Elargissement du périmètre de sa politique d'exclusion des énergies fossiles :

"- Exclusion des sociétés propriétaires de réserves de sables bitumineux, de pétrole de schiste ou de gaz de schiste

- Exclusion des entreprises impliquées dans des activités nucléaires (production, construction d'infrastructures..)

- Exclusion des producteurs d'électricité dont plus de 5% du mix énergétique provient du nucléaire, du charbon thermique, du pétrole ou du gaz naturel

Notre politique d'exclusion du secteur des énergies fossiles est à présent en ligne avec les exigences des labels allemand « FNG » et belge « Towards Sustainability ». (LFDE - Code de Transparence p 41).

Intégration des risques liés au climat

A la Stratégie d'Investissement

Processus de Sélection des Émetteurs :

Pour les OPC labellisés ISR : Les OPC appliquent un filtre de note ESG sur la sélection des valeurs. Le pilier Environnement prend en compte des critères climatiques (voir Processus de Suivi ci-dessous). "Ces dernières doivent avoir au minimum une note ESG supérieure ou égale à 5,5/10 pour [AGENOR] et [CREDIT], à 6,0/10 pour [MAJOR] et à 6,5/10 pour [POSITIVE IMPACT]. Ce seuil minimum de notes ESG dépendent de l'objectif extra-financier recherché par le fonds ainsi que de la qualité ESG de son univers d'investissement. Dans tous les cas, la politique d'exclusion ainsi que la note ESG minimum du fonds doivent permettre d'exclure au moins 20% de son univers d'investissement. " (LFDE- Code de Transparence, p 34)

Les taux de sélectivité de chacun des OPC labellisés ISR sont détaillés de manière globale (Note ESG minimale, sans préciser la pondération par pilier) dans un tableau en précisant la note Environnementale moyenne de chacun des OPC (voir Tableau, LFDE-Code de Transparence, p 35)

Pour le Fonds Echiquier Positive Impact Europe, La Financière de l'Echiquier applique un "filtre solution" en deux étapes permettant de retenir dans l'univers investissable que des entreprises "ayant une contribution nette" aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce "filtre solution" consiste en une "score impact" sur 100 points qui est la moyenne de deux scores le "score solutions" et le "score initiative".



- 1) "score solutions", sur 100 points : mesure le pourcentage du chiffre d'affaires que l'entreprise réalise "en contribution nette" à un ou plusieurs des neuf ODD sélectionnés par l'équipe ISR. "Dans le cas où une entreprise analysée aurait également une partie de son chiffre d'affaires qui aurait une contribution négative à un ou plusieurs de ces neuf ODD, ce pourcentage serait alors minoré de sa contribution négative. On parle alors de contribution positive nette" (ibid, p 35). Un seuil minimum de 20% de chiffre d'affaires contribuant positivement (contribution nette) à un ou plusieurs des neufs ODD sélectionnés, est nécessaire afin d'intégrer le portefeuille. Le calcul du « Score Solutions » se base sur l'équivalence : 10% de chiffre d'affaires = 10 points.

Sur les 9 ODD retenus, 2 font référence au climat :

- "ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable : Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les secteurs des énergies propres et de l'efficacité énergétique.
- ODD 11 : Villes et communautés durables : Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les solutions pour les villes intelligentes (bâtiments, mobilité, urbanisme...), dans la sécurité, la mobilité durable, les solutions de réduction du CO2, la qualité de l'air ou encore la gestion des déchets." (ibid, p 36)

- 2) "score initiatives" : "sur 100 points : ce score mesure la contribution positive nette d'une entreprise aux dix-sept ODD de l'ONU en lien avec les diverses actions et initiatives significatives qu'elle peut mettre en place sur les aspects environnementaux, sociaux et sociétaux." (ibid, p 36)

Par ailleurs, la politique d'exclusion d'Echiquier Positive Impact Europe est plus exigeante que celle à l'œuvre dans le cadre des OPC ISR (voir [Politiques d'appui](#)).

Critère Climat dans le Processus de Sélection des Émetteurs :

Présence de critères climat dans le processus de sélection : pilier Environnement de l'analyse ESG des OPC labellisés et ODD 7 et 11 pour le processus de sélection du fonds à impact. Néanmoins :

- pour les OPC labellisés ISR, l'application de ces critères est dépendante de la pondération du Pilier Environnement dans l'analyse ESG des émetteurs (a priori entre 15 et 20 % maximum)
- pour l'OPC [POSITIVE IMPACT] : la contribution nette des entreprises (chiffre d'affaires de 20% minimum) peut être réalisée dans "un ou plusieurs des neuf ODD".

Dès lors l'application des critères climat n'est pas systématique.

Processus de Suivi :

Suivi des notes ESG des émetteurs : La Financière de l'Echiquier a mis en place une méthodologie d'analyse ESG de ces émetteurs qui leur attribue une note ESG (sur 10). La note sur le pilier Environnement prend en compte des critères climatiques: "À La Financière de l'Echiquier, nous sommes convaincus que le changement climatique a et aura un impact majeur sur notre société et sur les entreprises qui la composent. Par conséquent, il est essentiel que cette dimension fasse partie intégrale de notre analyse des risques environnementaux des entreprises de nos univers d'investissement. Cette analyse doit à la fois permettre de comprendre l'exposition de l'entreprise aux risques relatifs au changement climatique et la façon qu'elle a de les anticiper, de les gérer et de les réduire." (LFDE - Code de Transparence, p 25)

"Ces enjeux [risques et opportunités liés au climat] sont analysés pour chaque entreprise au travers de leur politique environnementale et des actions mises en œuvre afin de réduire leur impact sur le changement climatique. La note environnementale représente environ 20% de la note ESG d'un émetteur « Industrie » et environ 15% de la note ESG d'un émetteur « Services »." (LFDE - Code de Transparence, p 12). En effet dans la méthodologie d'analyse ESG de la Financière de l'Echiquier, un poids important est consacré au pilier gouvernance au sein de la note ESG (environ 60%).

On trouve dans la méthodologie d'analyse ESG utilisée pour les OPC Echiquier Positive Impact Europe, Echiquier Major SRI Growth et Echiquier Alpha Major SRI, les critères suivants derrière le pilier Environnement :



- **"Politique et actions** : existence d'une feuille de route environnementale (objectifs précis et datés permettant de dégager des tendances d'évolution), choix des indicateurs de cette feuille de route, niveau d'ambition de l'entreprise sur ses objectifs environnementaux, actions environnementales mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, existence d'un système de management environnemental et d'initiatives environnementales significatives comme par exemple un prix interne du carbone ou encore des mesures en faveur de la protection de la biodiversité.

- **Résultats** : communication de l'entreprise sur les résultats de son plan d'action (résultats présentés sur longue période et tendances d'évolution), évolution des principaux ratios environnementaux (consommation d'eau, émissions de CO₂, consommation d'énergie, production et traitement de déchets, utilisation de produits chimiques...) et investissements réalisés afin de réduire son impact environnemental.

- **Fournisseurs** : exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, degré de complexité de la chaîne d'approvisionnement, dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, accompagnement des fournisseurs vers de meilleures pratiques et contrôle des fournisseurs.

- **Impact environnemental des produits** : impact positif ou négatif des produits sur l'environnement, démarche d'écoconception, existence d'analyses de cycle de vie des produits, économie circulaire, part verte du chiffre d'affaires de l'entreprise et gestion de la fin de vie des produits." (LFDE - Code de Transparence, p 23).

Pour ces fonds, la méthode d'analyse ESG est internalisée et réalisée par l'équipe de gestion de la Financière de l'Echiquier.

Pour les autres fonds, le détail des critères environnementaux, et a fortiori le climat peut différer de ces derniers car l'analyse ESG est "réalisée avec l'appui de MSCI ESG Research qui a sa propre grille d'analyse de ces critères. Ceux-ci sont adaptés au secteur et aux enjeux de chacune des entreprises analysées. En cas d'absence de Recherche ESG de MSCI disponible sur certaines entreprises, l'analyse ESG est alors internalisée dans son intégralité et l'ensemble des critères détaillés ci-dessus sont utilisés". (LFDE - Code de Transparence, p 24)

Identification et intégration des opportunités liées au climat

Identification et Intégration des Opportunités liées au Climat

Identification des Opportunités : La Financière de l'Echiquier identifie trois leviers d'opportunités :

- **"Détecter des opportunités d'investissement** : Au-delà de l'identification des risques, la prise en compte des critères ESG [dont ceux liés au changement climatique] permet de mettre en lumière les entreprises qui ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie et en ont fait un axe de croissance et de développement commercial. Cette analyse nous permet donc d'identifier et de sélectionner des entreprises commercialisant des produits et services apportant des solutions concrètes aux enjeux de développement durable, comme c'est le cas dans Echiquier Positive Impact Europe. En investissant dans les entreprises les plus vertueuses, nous mettons en lumière leurs bonnes pratiques ESG et nous nous en servons de modèle pour inciter les autres à s'améliorer." (LFDE- Code de transparence, p 12)

- **" Utiliser une information disponible peu exploitée** : Les informations ESG sur les entreprises sont souvent peu exploitées par les investisseurs. Il existe donc un avantage concurrentiel à ceux qui s'en servent afin d'acquérir une meilleure connaissance des entreprises et in fine prendre des décisions d'investissement plus éclairées. Dans le cadre de sa démarche d'Intégration ESG, La Financière de l'Echiquier a pour objectif de capitaliser sur la recherche ESG interne et externe afin d'enrichir sa gestion dite de « stock-picking » et de la rendre ainsi plus différenciante. Nous avons la conviction que cette approche apporte une vraie valeur ajoutée à notre gestion." (ibid, p 19)



- "Apporter de nouvelles solutions d'investissement à nos clients : La prise en compte des critères ESG au sein de nos OPC nous permet d'apporter de nouvelles solutions d'investissement à des clients de plus en plus exigeants et souhaitant investir en accord avec leurs valeurs. Nous leur offrons, en outre, par ce biais plus de transparence sur leurs investissements. (ibid, p 20)

Pratiques d'engagement actionnarial en faveur du climat

Mise en Oeuvre des Pratiques actionnariales

Démarche(s) d'Engagement actionnarial liée au Climat :

La Financière de l'Echiquier fait de l'engagement direct individuel avec ses émetteurs :

- Dans le cadre de son fonds "Positive Impact" et ces deux fonds "Major", La Financière de l'Echiquier réalise des entretiens ESG avec ses émetteurs de manière "systématique" : " Il est l'occasion pour nous d'approfondir les thématiques sur lesquelles nous avons manqué d'informations durant notre analyse documentaire et de challenger les entreprises sur leurs enjeux clefs. Cette étape est primordiale, en particulier dans le cas des entreprises de petite taille. Elle nous permet d'obtenir des informations complémentaires et de ne pas les pénaliser de façon rédhibitoire pour leur manque de transparence (souvent lié au manque de moyens humains dédiés à ces sujets en interne et non à leur manque d'engagement sur les sujets ESG). Il nous permet également de porter un regard critique sur les informations communiquées publiquement par l'entreprise et de se prémunir contre les risques de « greenwashing ». " (LFDE-Code de Transparence, p 26)
- La Financière de l'Echiquier a formalisé une démarche d'engagement basée sur le suivi des progrès ESG (qui intègre des critères climatiques) des entreprises qui s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration (approche dite "Best Effort"). Cette démarche s'articule autour de 3 axes:
 1. Notre entretien ESG initial avec les entreprises est déterminant pour bien comprendre les enjeux extra-financiers auxquels elles sont confrontées.
 2. A l'issue de l'entretien, nous établissons avec nos interlocuteurs deux ou trois sujets prioritaires sur lesquels des améliorations sont attendues. Ces objectifs sont appelés « axes de progrès ». Nous souhaitons que les objectifs partagés avec l'entreprise soient réalistes, mesurables et contrôlables. Ces axes de progrès sont formalisés par écrit et transmis à l'entreprise.
 3. Lors de l'entretien de suivi qui a lieu en moyenne tous les deux ans, nous apprécions ensemble les progrès accomplis sur la base des objectifs formalisés auparavant (axes de progrès atteints, partiellement atteints ou non atteints), et redéfinissons ensemble les prochains axes de progrès." (Ibid, p 28)

Cette démarche est menée de façon rigoureuse et systématique auprès de tous les émetteurs présents dans les portefeuilles des fonds "Positive Impact", "Major" et "Agenor".
- Faisant acte que "la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées", La Financière de l'Echiquier invite les , dans sa démarche d'engagement individuelle, à lui "donner davantage d'éléments sur les risques physiques auxquels elles sont exposées, lorsque cela nous semble pertinent." (Rapport Article 173 des OPC, p 6)

En 2019, La Financière de l'Echiquier a rejoint une initiative d'engagement collaborative liée au climat à travers sa "participation à la campagne d'engagement « The InvestorAgenda », une initiative regroupant 1 200 investisseurs, s'engageant à prendre des mesures concrètes et transparentes en faveur du climat et du respect de l'accord de Paris." (LFDE- Rapport de Vote et d'Engagement, 2019, p 25).



Pilier II | Incidences sur les investissements

Analyse des risques & des opportunités climatiques

Liste des incidences & des indicateurs

Pour l'Évaluation des Risques (& Opportunités) de Transition

Risque carbone : En émissions de GES, exprimées en intensités carbone.

Tableau Récapitulatif des Indicateurs Employés

Dimension	Indicateur	Scénario / Hypothèse	Fournisseur	Application
<i>Risques & Opportunités de Transition</i>				
Risque carbone	intensité carbone	indicateur statique	Trucost	Fonds [AGENOR] Fonds [AGRESSOR] Fonds [ARTY] Fonds [Major SRI Growth Europe] Fonds [World Equity Growth]

Tableau Récapitulatif des Données Utilisées & Produites

Dimension	Données & Granularité	Horizons	Couverture	Résultats
<i>Risques & Opportunités de Transition</i>				
Risque carbone	Données des émetteurs. Les données peuvent être issues de la valeur issue du Carbone Disclosure Project, de la valeur extraite du rapport RSE, de la valeur dérivée du rapport annuel ou des estimations de Trucost.	indicateur statique		Voir Émissions de GES associées aux investissements

Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.



Identification et description des Risques & des Opportunités

Définition des Risques & des Opportunités

Définition des Risques & Opportunités identifiés :

"Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations" (Rapport Article 173 des OPC, p 6).

La Financière identifie les risques physiques auxquels sont exposés les portefeuilles de ses fonds en observant l'implantation des sites d'activités des entreprises composant les portefeuilles et en observant si ces dernières adressent le sujet du risque physique.

" A ce stade, la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées"

"A noter que le risque physique est fortement lié à l'implantation géographique des sites d'activité de l'entreprise." (Rapport Article 173 des OPC, p 6)

La Financière de l'Echiquier tire la conclusion pour les portefeuilles de ses fonds qu'" investissant principalement dans des entreprises européennes, le risque physique est modéré car le continent européen est une des zones les plus faiblement exposées au risque physique. Toutefois, les entreprises présentes dans le portefeuille, au-delà de leur siège en Europe, ont de nombreuses implantations internationales. Le risque physique peut donc s'avérer plus significatif." (Rapport Article 173 des OPC p 6)

Elle mentionne également si les entreprises en portefeuille des fonds publient ou non des informations sur la prise en compte des risques physiques.

Pour le fonds Agenor, elle ajoute que "La maturité des entreprises de petites et moyennes capitalisations est très faible sur le sujet du risque physique. A notre connaissance, aucune société du portefeuille d'Echiquier Agenor SRI Growth Europe n'adresse de façon très précise le sujet du risque physique" (Rapport Article 173, Agenor, p 6).

Pour le fonds Major SRI Growth Europe, elle fait référence à l'analyse du risque physique effectué par Philips figurant parmi les émetteurs de son portefeuille et mentionne les impacts financiers identifiés par l'entreprise.

Evaluation d'un Risque Carbone

La Financière de l'Echiquier identifie et évalue un risque carbone représenté par l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des entités en portefeuille. L'exposition (relative ou absolue) à des entités ou des activités intenses en GES peut rendre compte d'une vulnérabilité ou d'un retard, de tel acteur ou tel portefeuille, vis-à-vis de la transition vers une économie neutre en carbone. Cette évaluation permet d'obtenir un ordre de grandeur, un suivi et de se comparer à un indice . [Voir les détails de l'évaluation au Pilier III - Émissions de gaz à effet de serre associées aux investissements.](#)

Explications : "La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne une mesure de l'intensité carbone permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO2." (Rapport article 173 des OPC, p.3)



Pilier III | Incidences des investissements

Alignement et contributions à la Transition ou au réchauffement

Liste des incidences considérées & des indicateurs

Pour l'Évaluation des Compatibilités & Incompatibilités avec la Transition

Alignement : Part d'énergie vertes ou alternatives des secteurs miniers et de production d'électricité dans le mix énergétique global du portefeuille (en % de GWh venant de sources renouvelables dites "verte" et en % de GWh venant de source alternatives), comparées avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 °C.

La Financière de l'Echiquier définit :

La part verte comme "part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz). (Rapport Article 173 des OPC, glossaire, p 7)

La part brune comme : "part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon." (ibid, p 7)

La Financière de l'Echiquier utilise plusieurs indicateurs de Part verte et de Part Brune, en distinguant les activités qui génèrent de l'électricité et celles liées à l'extraction. Elle distingue également ces indicateurs par types d'énergies produites et/ou extraites (énergies vertes, alternatives, sources fossiles, charbon). Ces différents indicateurs ne sont pas agrégés.

Part d'énergie verte dans le mix énergétique (Part "Verte" liée à la génération d'électricité) : en %GWh de sources renouvelables dans le mix énergétique total à l'échelle du portefeuille de chaque Fonds. La Financière de l'Echiquier considère cette part verte comme la part de la production électrique générée à partir des sources vertes suivantes : le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité, la géothermie, l'énergie houlomotrice.

Part d'énergie de source alternative dans le mix énergétique (Part "Verte" liée à la génération d'électricité) : en % GWh venant de sources alternatives dans le mix énergétique total à l'échelle du portefeuille de chaque Fonds. La Financière de l'Echiquier considère cette part verte comme la part de production électrique générée à partir des sources alternatives suivantes : le nucléaire, la biomasse et le biogaz.

Part d'énergie fossile dans le mix énergétique (Part "Brune" liée à la génération d'électricité) : en % GWh venant de sources fossiles (pétrole, gaz et charbon) dans le mix énergétique total à l'échelle du portefeuille de chaque Fonds.

Part d'énergie produite à partir du charbon thermique dans le mix énergétique (Part "Brune" liée à la génération d'électricité) : en % GWh venant du charbon dans le mix énergétique total à l'échelle du portefeuille de chaque Fonds.

Part des activités extractives (Part "Brune" liée à l'extraction) : en poids des activités extractives (pétroles, gaz et charbon); en % de chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz et charbon); dont le % de chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon à l'échelle du portefeuille de chaque Fonds.

Actifs échoués : en émissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles en t CO2 par Millions d'euros de chiffre d'affaires


Tableau Récapitulatif des Indicateurs Employés

Dimension	Indicateur	Scénario / Hypothèse	Fournisseur	Application
<i>Compatibilités & Incompatibilités des Investissements avec la Transition</i>				
Alignement	Part d'énergie vertes ou alternatives dans le mix énergétique global du portefeuille (en % de GWh venant de sources renouvelables dites "verte" et en % de GWh venant de sources alternatives).	Scénario 2 °C	Trucost	Fonds [AGENOR] Fonds [AGRESSOR] Fonds [ARTY] Fonds [Major SRI Growth Europe] Fonds [World Equity Growth]
Part d'énergie verte dans le mix énergétique	% GWh venant de sources "vertes"	indicateur statique	Trucost	idem
Part d'énergie alternative dans le mix énergétique	% GWh venant de sources alternatives	indicateur statique	Trucost	idem
Part d'énergie fossile dans le mix Energétique	% GWh venant de sources fossiles "brunes" (pétrole, gaz, charbon)	indicateur statique	Trucost	idem
Part d'énergie produites à partir du charbon thermique dans le mix énergétique	% GWh venant du charbon	indicateur statique	Trucost	idem
Part des activités extractives	% Poids activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	indicateur statique	Trucost	idem
Part des activités extractives	% du Chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	indicateur statique	Trucost	idem
Part des activités extractives	% du chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon	indicateur statique	Trucost	idem
Actifs échoués	Émissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles en t CO2/M€ de CA	indicateur statique	Trucost	idem


Tableau Récapitulatif des Données Utilisées & Produites

Dimension	Données & Granularité	Horizons	Couverture	Résultats
<i>Compatibilités & Incompatibilités avec la Transition</i>				
Alignement	Données des émetteurs a priori	2100	Fonds [AGENOR] : 95,1% du portefeuille Fonds [AGRESSOR] : 96,7 % du portefeuille Fonds [ARTY] : 93% du portefeuille Fonds [Major SRI Growth Europe] : 100% du portefeuille Fonds [World Equity Growth] : 100% du portefeuille	non communiqués
Part d'énergie verte dans le mix énergétique	Données des émetteurs a priori	indicateur statique	idem	Fonds [AGENOR] : 0% (donnée de NEON non couvertes par Trucost) Fonds [AGRESSOR] : 5,6% Fonds [ARTY] : 10,5% Fonds [Major SRI Growth Europe] : 0 % Fonds [World Equity Growth] : 0 %
Part d'énergie alternative dans le mix énergétique	Données des émetteurs a priori	indicateur statique	idem	Fonds [AGENOR] : 0% Fonds [AGRESSOR] : 76,6% Fonds [ARTY] : 29,3% Fonds [Major SRI Growth Europe] : 0% Fonds [World Equity Growth] : 0%
Part d'énergie fossile dans le mix Energétique	Données des émetteurs a priori	indicateur statique	idem	Fonds [AGENOR] : 0% Fonds [AGRESSOR] : 17,8% Fonds [ARTY] : 60,2 % Fonds [Major SRI Growth Europe] : 0% Fonds [World Equity Growth] : 0%
Part d'énergie produites à partir du charbon thermique dans le mix énergétique	Données des émetteurs a priori	indicateur statique	idem	Fonds [AGENOR] : 0% Fonds [AGRESSOR] : 13,6% Fonds [ARTY] : 20,2 % Fonds [Major SRI Growth Europe] : 0% Fonds [World Equity Growth] : 0%



Part des activités extractives	Données des émetteurs a priori	indicateur statique	idem	Fonds [AGENOR] : 0% Fonds [AGRESSOR] : 1,3% Fonds [ARTY] : 1,3 % Fonds [Major SRI Growth Europe] : 0% Fonds [World Equity Growth] : 3,9%
Part des activités extractives	Données des émetteurs a priori	indicateur statique	idem	Fonds [AGENOR] : 0% Fonds [AGRESSOR] : 1,0 % Fonds [ARTY] : 0,8% Fonds [Major SRI Growth Europe] : 0% Fonds [World Equity Growth] : 5,5%
Part des activités extractives	Données des émetteurs a priori	indicateur statique	idem	Fonds [AGENOR] : 0% Fonds [AGRESSOR] : 0% Fonds [ARTY] : 0,1 % Fonds [Major SRI Growth Europe] : 0% Fonds [World Equity Growth] : 0%
Actifs échoués	Données des émetteurs a priori	indicateur statique	idem	Fonds [AGENOR] : 0 Fonds [AGRESSOR] : 1 383,7 t CO2 / M € de CA Fonds [ARTY] : 3 300 t CO2 / M€ de CA (chiffre approximatif) Fonds [Major SRI Growth Europe] : 0 Fonds [World Equity Growth] : 1054,9 t CO2 / M € de CA

Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.



Émissions de gaz à effet de serre associées aux investissements

Tableau des Mesures d'Émissions impliquées par les Investissements

Classe d'Actif	Couverture	Périmètres	Résultats
Fonds [AGENOR]	95,10%	Scope 1, 2 et "une partie du scope 3 amont"	164,8 t CO2e par M€ de CA 46,4 t CO2e par M€ investis
Fonds [AGRESSOR]	96,7 %	Scope 1, 2 et "une partie du scope 3 amont"	258,7 t CO2e par M€ de CA 478 t CO2e par M€ investis
Fonds [ARTY]	93%	Scope 1, 2 et "une partie du scope 3 amont"	207,2 t CO2e par M€ de CA 167,7 t CO2e par M€ investis
Fonds [Major SRI Growth Europe]	100%	Scope 1, 2 et "une partie du scope 3 amont"	193,7 t CO2e par M€ de CA 65,6 t CO2e par M€ investis
Fonds [World Equity Growth]	100%	Scope 1, 2 et "une partie du scope 3 amont"	135,4 t CO2e par M€ de CA 33,6 t CO2e par M€ investis

Le Climate Transparency Hub retranscrit les résultats des évaluations afin de synthétiser l'essentiel de l'analyse climat de portefeuille et de rendre compte des choix de présentation. Ces résultats sont produits par l'évaluation et dépendent donc de l'ensemble des choix effectués (de données, de sources, de méthodes, de scénarios, d'horizons, etc...). La performance qu'ils peuvent représenter est donc relative et leur comparabilité est limitée.

Données

Classes d'Actifs : Voir tableau ci-dessus.

Explications : La Financière de l'Echiquier mesure l'intensité carbone de ces OPC de plus de 500 Millions d'euros d'encours en Teq de CO2 par Millions d'euros de Chiffre d'affaires et par Millions d'euros investis.

- "Empreinte carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA) : La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d'affaires donne une mesure de l'intensité carbone permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s'agit d'une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l'exposition des portefeuilles au risque d'une généralisation à l'échelle mondiale d'un prix plus élevé du CO2.

-Empreinte carbone par million d'euros investi : La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos fonds de mesurer les émissions dont ils sont « responsables » au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille." (Rapport Article 173 des OPC, p 3-4)

Consolidations : Au niveau des secteurs GICS pour chacun des OPC. Au niveau du portefeuille global des OPC.

Couverture & Explication des Exclusions :

Fonds [AGENOR] : 95,1% du portefeuille

Fonds [AGRESSOR] : 96,7 % du portefeuille

Fonds [ARTY] : 93% du portefeuille

Fonds [Major SRI Growth Europe] : 100% du portefeuille

Fonds [World Equity Growth] : 100% du portefeuille



Fournisseur : Trucost

Types de Données et Sources : Données des émetteurs. Les données peuvent être issues de la valeur issue du Carbone Disclosure Project, de la valeur extraite du rapport RSE, de la valeur dérivée du rapport annuel ou des estimations de Trucost.

Pour les 10 principaux contributeurs à l'empreinte carbone de chaque fonds, la Financière de l'Echiquier précise pour chaque émetteur la source utilisée (voir tableaux des principaux contributeurs, Rapport Article 173 des OPC, p 5).

Périmètres d'Émissions

Périmètres d'Émissions de GES considérés : Pour chacun de ces fonds, la Financière de l'Echiquier retient les émissions du scope 1, 2 et une partie "du scope 3 amont".

"- Les émissions directes correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l'activité de l'entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d'entreprise et ses diverses installations (bâtiments...).

- Les émissions indirectes correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu'à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l'électricité consommée, aux voyages d'affaires, au transport et à la logistique." (Rapport Article 173 des OPC, p 3)

Analyse des Résultats

Explications :

Analyse sectorielle : Pour chacun de ces fonds, La Financière de l'Echiquier fait une analyse sectorielle dans un tableau qui donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. "Il permet également d'analyser la différence d'empreinte carbone (méthode par million d'euros de chiffre d'affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l'allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres" (voir tableaux des analyses sectorielles dans les Rapport Article 173 des Fonds, p 4).

Pour chacun de ces fonds, La Financière de l'Echiquier compare les résultats de cette analyse sectorielle avec son indice de référence et explique les écarts en précisant les éléments qui ont eu un "effet positif le plus important" et les éléments qui ont eu un "effet négatif le plus important" (ex : sous-pondération/surpondération, sous-exposition/surexposition, sélection de titres dans différents secteurs).

Pour chacun de ces fonds, La Financière de l'Echiquier liste dans un tableau les principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, en précisant le poids de l'empreinte carbone des contributeurs à l'empreinte carbone totale du fonds. Des précisions sont données sur les activités de ces principaux contributeurs.

- [AGENOR] : Rockwool est le premier contributeur de l'empreinte carbone du fonds AGENOR (il y contribue à 31%). "ROCKWOOL est un acteur qui propose des solutions d'isolation à base de laine de roche. La société estime que ses produits d'isolation devraient permettre d'économiser environ 100 fois les émissions liées à leur production, ce qui n'est pas capturé dans son empreinte carbone.

" (Rapport Article 173 AGENOR, p 5).

- [AGRESSOR] : "Quelle que soit la méthode employée, l'empreinte carbone d'Echiquier Agressor est en hausse au cours de l'année 2019. Celle-ci s'explique par l'entrée en portefeuille d'émetteurs très carbonés à l'image DRAX, IMERYS, ELKEM, COVESTRO et EDF faisant partie des 5 principaux contributeurs à



l'empreinte carbone du Fonds." (Rapport Article 173 AGRÉSSOR, p. 4). Les trois premiers contributeurs sont responsables de 56% de l'empreinte carbone du Fonds.

- [ARTY] : "Quelque soit la méthode employée, l'empreinte carbone du Fonds Echiquier ARTY est inférieure à celle de son indice de référence :

- La baisse de l'empreinte carbone « par million d'euros de chiffre d'affaires » s'explique notamment par la sortie au cours de l'année 2019 de LAFARGEHOLCIM et ARCELOR MITTAL, deux des dix plus gros contributeurs à l'empreinte carbone du Fonds au titre de l'année 2018.

- La baisse de l'empreinte carbone « par million d'euros investi » est accentuée par la performance positive des marchés actions européens en 2019 ayant contribué à l'augmentation de la taille des capitalisations boursières des entreprises en portefeuille. Pour un million d'euros investi, cela réduit donc la proportion de capital détenue par chacun des porteurs et donc l'empreinte carbone dont ils sont « responsables ». "Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du Fonds, à savoir les sociétés ENGIE, TOTAL et TUI sont responsables de 32% de l'empreinte carbone du Fonds". (Rapport Article 173 Arty, p 4 et 5).

- [Major SRI Growth Europe] : "Cette hausse, initiée en 2018, s'explique notamment par l'entrée en portefeuille de valeurs industrielles comme par exemple AIR LIQUIDE, PRYSMIAN et plus récemment KINGSPAN."

"Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du Fonds, que sont PRYSMIAN, AIR LIQUIDE et MICHELIN, sont responsables de 64% de l'empreinte carbone du Fonds". (Rapport Article 173 Major SRI Growth Europe, p 4-5)

- [World Equity Growth] : "Pour l'année 2019, quel que soit la méthode employée, cette hausse de l'empreinte carbone s'explique par deux principaux facteurs :

- La diminution du poids des entreprises technologiques en portefeuille

- L'entrée en portefeuille des valeurs YUM CHINA et SAMSUNG SDI étant parmi les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du Fonds." Ils contribuent à hauteur de 70% de l'empreinte carbone du Fonds. (Rapport Article 173 World Equity Growth, p 4-5)

Suivi historique : La Financière de l'Echiquier compare les empreinte carbone de ces Fonds de 2017 à 2019 par rapport à l'indice de référence des Fonds et explique les raisons des changements (cf. ci-dessus).

Analyse d'Alignement

Méthodes

Explication des Méthodes : La Financière de l'Echiquier mesure la part d'énergies vertes ou alternatives des entreprises du secteur minier et de la production d'électricité dans le mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice (Secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost).

Explication du Choix des Méthodes et Objectifs : "Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela permet de mesurer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100." (Rapport Article 173 des OPC, p 5)

Fournisseurs de Données : Trucost

Indicateurs : Part d'énergie vertes ou alternatives des secteurs miniers et de production d'électricité dans le mix énergétique global du portefeuille (en % de GWh venant de sources renouvelables dites "verte" et en % de GWh venant de sources alternatives).



La Financière de l'Echiquier définissant la part verte comme : "Part verte : part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz)." (Rapport Article 173 des OPC, p 7).

Horizons

Horizons choisis : 2100

Application

Classe(s) d'Actif étudiée(s) : Les 5 Fonds de La Financière de l'Echiquier de plus de 500 millions d'euros d'encours en 2019 (AGENOR, AGRESSOR, ARTY, MAJOR SRI Growth Europe, World Equity Growth)

Couverture de l'Analyse (en % de la classe) :

Fonds [AGENOR] : 95,1% du portefeuille

Fonds [AGRESSOR] : 96,7 % du portefeuille

Fonds [ARTY] : 93% du portefeuille

Fonds [Major SRI Growth Europe] : 100% du portefeuille

Fonds [World Equity Growth] : 100% du portefeuille

Secteurs couverts : secteur minier et production d'électricité

Analyse des Résultats

Explications des Résultats :

Pour chacun de ces Fonds, La Financière de l'Echiquier mentionne l'exposition du fonds ou non aux secteurs de la production d'électricité ou au secteur minier et précise à travers quelles sociétés qui les composent.

- [AGENOR] "Le Fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe n'est exposé ni au secteur minier ni à celui de la production d'électricité. Cela peut s'expliquer en partie par l'exclusion des sociétés du secteur des énergies fossiles du fonds. Nous noterons cependant que Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est investi dans l'entreprise NEOEN, premier producteur indépendant français d'énergie exclusivement renouvelable. Les informations concernant cette société ne sont pas présentes dans ce tableau car cette entreprise n'est à ce jour pas couverte par Trucost" (Rapport Article 173 Agenor, p 6)



Pilier IV | Transparence & Communication

Des enjeux climatiques aux bénéficiaires et clients

Consolidation des informations

Rapport Climat dédié

Forme du Rapport Climat : La Financière de l'Echiquier n'a pas de Rapport Climat ou "Rapport article 173" au niveau de l'entité mais au niveau de ses fonds de plus de 500 Millions d'encours (5 fonds au 31 décembre 2019). Les informations relatives à la démarche générale de l'entité sont présentes dans son Code de Transparence (2020).

Rapports individuels par Fonds pour les Société de Gestion : La Financière de l'Echiquier fait un "Rapport article 173" pour chacun de ces fonds dont l'encours est supérieur à 500 millions d'euros. En 2019, cela concernait les fonds suivants :

- Le fonds Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe [AGENOR]
- Le fonds Echiquier Agressor [AGRESSOR]
- Le fonds Echiquier Arty [ARTY]
- Le fonds Echiquier Major SRI Growth Europe [Major Growth Europe]
- Le fonds Echiquier World Equity Growth [World Equity Growth]

Structure de la Publication des Informations

Structure : Les Rapports Article 173 des fonds concernés font 8 pages :

- 1) Ils renvoient à la démarche générale de la Financière de l'Echiquier (site internet, Code de Transparence)
- 2) Ils présentent les méthodologies et résultats sur les indicateurs ESG / l'empreinte carbone/ les indicateurs de contribution à la transition énergétique/ les risques physiques.
- 3) Ils présentent brièvement l'intégration des résultats dans l'analyse et le dialogue actionnariale menée (renvoi à la politique de vote et d'engagement et le rapport de vote et d'engagement de La Financière de l'Echiquier)
- 4) Un glossaire définit les termes clefs du rapport.

Stratégie de communication sur le climat

Disponibilité et Clarté de l'Information sur le Climat

Transparence des Produits Climat : "Apporter de nouvelles solutions d'investissement à nos clients : La prise en compte des critères ESG au sein de nos OPC nous permet d'apporter de nouvelles solutions d'investissement à des clients de plus en plus exigeants et souhaitant investir en accord avec leurs valeurs. Nous leur offrons, en outre, par ce biais plus de transparence sur leurs investissements". (LFDE - Code de Transparence, p 20)

Eléments de Pédagogie :

- Les indicateurs climat sont représentés dans des tableaux, ainsi que les résultats.
- La couverture de l'analyse des indicateurs climat utilisés est précisée pour chaque fonds, ainsi que les sources des données utilisées.
- La Financière de l'Echiquier présente pour chacun de ces fonds couverts par l'exercice un tableau des indicateurs de contribution à la Transition Énergétique. Les différents indicateurs de la Part Verte et de la



Part Brune ne sont pas agrégés, ce qui offre une vision précise de la composition du mix énergétique des portefeuilles de chaque fonds. Ces résultats sont comparés à l'indice de référence de chaque fonds.

- Les explications des changements intervenus dans l'intensité carbone des fonds est très précise et très claire (comparaison à l'indice de référence, analyse sectorielle, comparaison historique depuis 2017, poids des 10 contributeurs les plus importants pour chaque fonds).

Cohérence et Comparabilité des Exercices

Continuité Historique

Comparabilité des Résultats d'Analyse Climat :

La Financière de l'Echiquier compare l'intensité carbone de ses fonds par rapport à leur indice de référence de 2017 à 2019.